

La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent.

Le cycliste, tout comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers. Pour rouler en toute sécurité, le cycliste doit impérativement disposer d'un vélo en bon état, bien équipé, et surtout connaître et appliquer les règles élémentaires de déplacement, en ville et hors agglomération, de jour, comme de nuit.

À SAVOIR

Le double sens cyclable dans les zones 30 et les zones de rencontre

Depuis le 1^{er} juillet 2010, la règle du double sens cyclable est généralisée à l'ensemble des zones 30 et des zones de rencontre, sauf décision contraire prise par le maire.

Les doubles sens cyclables peuvent également se rencontrer sur des voies à 50 km/h.

Des panneaux peuvent les signaler, accompagnés ou non d'un marquage au sol.



Le double sens cyclable est une voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles non motorisés.

Le cédez le passage cycliste au feu

À certains carrefours et lorsque la signalisation le permet, les cyclistes peuvent tourner à droite ou poursuivre tout droit sans s'arrêter au feu rouge mais en cédant le passage aux piétons et aux usagers de la voie sécante.



En savoir plus ?

www.securite-routiere.gouv.fr



twitter.com/routeplussure



Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Place des Degrés – Tour Pascal B – 92055 La Défense Cedex

**CIRCULER
À VÉLO
ROULEZ EN
TOUTE SÉCURITÉ**



Délégation à la Sécurité et à la Circulation routières – SEPTEMBRE 2013 - DEP201317 – Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



L'ÉQUIPEMENT

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

Les équipements obligatoires

- Deux freins, avant et arrière.
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante).
- Un avertisseur sonore.
- Des catadioptres (dispositifs rétro réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
- Le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

NE VOUS POSITIONNEZ JAMAIS LE LONG D'UN CAMION OU D'UN BUS, EN DEHORS DU CHAMP DE VISION DU CONDUCTEUR. FAITES-VOUS VOIR.



Conseils pratiques

- Portez un casque : lors d'accident, il réduit la gravité des blessures à la tête.
- Portez de préférence des vêtements de couleur claire ou, mieux, un dispositif rétro réfléchissant par tous les temps.
- Surveillez l'état de vos pneus : un pneu usé ou mal gonflé tient moins bien la route et crève beaucoup plus facilement.
- Équipez votre vélo d'un écarteur de danger qui incite les automobilistes à s'écarter.
- Évitez les accessoires vestimentaires trop longs ou déstabilisants (écharpe, sac en bandoulière...).
- Équipez votre vélo de rétroviseur(s).
- Utilisez des pinces à pantalon.

LE CODE DE LA ROUTE S'APPLIQUE AUX CYCLISTES COMME AUX AUTRES USAGERS. CHAQUE INFRACTION EST PASSIBLE D'UNE AMENDE.



LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

En ville ou hors agglomération, redoublez de prudence. Anticipez votre changement de direction et signalez votre intention en tendant le bras du côté où vous voulez tourner.

En ville

- Circulez sur le côté droit de la chaussée, mais à environ 1 mètre du trottoir et des voitures en stationnement.
- Utilisez, lorsqu'ils existent, les bandes ou pistes cyclables et les doubles sens cyclables.
- Gardez une distance de sécurité d'1 mètre au moins par rapport aux autres véhicules.
- Ne zigzaguez pas entre les voitures.
- Aux intersections, placez-vous un peu en avant des véhicules pour vous faire voir.
- Faites attention aux portières qui s'ouvrent brusquement et aux enfants qui peuvent déboucher entre deux véhicules.
- Ne circulez pas sur les trottoirs. Seuls les enfants à vélo de moins de 8 ans y sont autorisés.
- Dans les zones de rencontre, ne circulez pas à plus de 20 km/h et respectez la priorité du piéton.
- Dans les aires piétonnes, circulez à l'allure du pas.

Sur la route

- Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières ou gravillons.
- Dans les virages, serrez au maximum à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.
- Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne.
- Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le.

NE TRANS- PORTEZ PAS DE PASSAGER, SAUF SUR UN SIÈGE FIXÉ AU VÉLO. SI LE PASSAGER A MOINS DE 5 ANS, CE SIÈGE DOIT ÊTRE MUNI DE REPOSE-PIEDS ET DE COURROIES D'ATTACHE.



EN CAS D'INTEMPÉRIES, AUGMENTEZ VOS DISTANCES DE SÉCURITÉ ET SOYEZ PRUDENT LORSQU'UN VÉHICULE VOUS DOUBLE.



• ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES • ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS

